

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 11 MARS 2020**

2020-03-11-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 11 mars 2020 à 19 h 15, aux salles Sénescoupé et Boisbouscache situées au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Est absent :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
-------------------	--

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2020-03-11-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Philippe Massé, Bas-Saint-Laurent en vedette au colloque de l'ADMQ
4. Présentation Programme de soutien au milieu municipal et en patrimoine immobilier
5. Administration
 - 5.1 Nomination d'un signataire pour l'Entente relative au Volet Soutien à la compétence de développement local et régional
 - 5.2 Compte-rendu du comité consultatif du Fons de soutien aux projets structurants (FSPS) pour consultation
6. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
 - 6.1 Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à ses instruments d'urbanisme suivant l'entrée en vigueur du règlement no 270 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
7. Correspondances
 - 7.1 Ministère de la Justice
 - 7.2 Résolution d'appui à Télus pour déploiement de l'Internet à haut débit à Saint-Mathieu-de-Rioux
8. Divers
 - 8.1 Résolution – Ministère de la Famille
 - 8.2 Heure des séances du Conseil de la MRC
 - 8.3 Suivi de la proposition d'acquisition d'un immeuble pour des fins industrielles situé au 4, rue Patrice-Côté à Notre-Dame-des-Neiges
 - 8.4 Rencontre avec le directeur général du Bas-Saint-Laurent - MTQ
 - 8.5 Usine de traitement des eaux usées au Parc du Mont St-Mathieu
 - 8.6 Matières résiduelles
9. Prochain Conseil le mercredi 18 mars 2020 à 19 h à Saint-Mathieu-de-Rioux
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-03-11-3

3. PHILIPPE MASSÉ, BAS-SAINT-LAURENT EN VEDETTE AU COLLOQUE DE L'ADMQ

M. Philippe Massé, directeur général de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, présente les services offerts par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). Il en profite également pour parler du 81^e congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu du 17 au 19 juin 2020 à Québec où le Bas-Saint-Laurent est à l'honneur. Les maires sont donc invités à en parler à leurs directeurs (directrices) et adjoints (adjointes) afin de s'inscrire à cet événement.

2020-03-11-4

4. **PRÉSENTATION PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

Mme Amélie Brière présente le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui est divisé en deux volets. Le premier volet concerne la restauration du patrimoine immobilier tandis que le deuxième permet l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier. Ce deuxième volet serait intéressant pour les municipalités de la MRC des Basques et une résolution est présentée pour adoption lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC du 18 mars.

2020-03-11-5

5. **ADMINISTRATION**

2020-03-11-5.1

5.1 **Nomination d'un signataire pour l'Entente relative au Volet Soutien à la compétence de développement local et régional**

CONSIDÉRANT QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 47 : Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise M. Bertin Denis, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2020-03-11-5.2

5.2 **Compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour consultation**

Dépôt du compte-rendu du Comité consultatif du FSPS du 10 mars 2020 pour consultation. Quelques modifications sont apportées et il sera présenté à nouveau en vue de son adoption à la séance du Conseil de la MRC des Basques le 18 mars 2020.

2020-03-11-6

6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU**

2020-03-11-6.1

6.1 **Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à ses instruments d'urbanisme suivant l'entrée en vigueur du règlement no 270 modifiant le schéma d'aménagement et de développement**

CONSIDÉRANT QU'est entré en vigueur le 18 février 2020 le règlement numéro 270 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q A-19.1 (Loi), adopter suite à l'entrée en vigueur dudit règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra le cas échéant apporter à ses instruments d'urbanisme;

En conséquence,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit, le cas échéant, apporter à ses instruments d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques.

Que copie conforme du présent document soit transmise aux municipalités du territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2020-03-11-7

7. **CORRESPONDANCES**

2020-03-11-7.1

7.1 **Ministère de la Justice**

Suite à la résolution #2020-02-05-1 adoptée en séance du Comité administratif le 5 février dernier concernant la Loi sur les ingénieurs, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 29, Loi modifiant le Code des professionnels et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Le dossier est présentement à l'étape de l'étude détaillée.

2020-03-11-7.2

7.2 **Résolution d'appui à Télus pour le déploiement de l'Internet à haut débit à Saint-Mathieu-de-Rioux**

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel, soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT QUE les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire ainsi que le développement économique et touristique si applicable;

En conséquence,
Sur une proposition de M. Richard Caron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques signifie officiellement qu'il appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures IHV dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux.

ADOPTÉE

2020-03-11-8

8. DIVERS

2020-03-11-8.1

8.1 Résolution – Ministère de la Famille

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (Programme), qui vise à appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- autorise M. Claude Dahl, directeur général, à signer la convention d'aide financière au nom de la MRC des Basques;
- confirme que M. Claude Dahl, directeur général, est responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

ADOPTÉE

2020-03-11-8.2

8.2 Heures des séances du Conseil de la MRC des Basques

En novembre 2019, lors de l'adoption du calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil de la MRC des Basques pour l'année 2020, l'heure de la tenue des séances du Conseil a été modifiée pour 19 h au lieu de 19 h 30. Certains maires trouvent que c'est trop tôt. Un tour de table est fait et il est suggéré d'avoir un horaire d'été et un horaire d'hiver. Une résolution sera adoptée lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC du 18 mars 2020.

2020-03-11-8.3

8.3 Suivi de la proposition d'acquisition d'un immeuble pour des fins industrielles situé au 4, rue Patrice-Côté à Notre-Dame-des-Neiges

Une question est posée suite à la décision de la MRC de faire une offre pour le bâtiment de GO Usinage auprès du Syndic de faillite. Le directeur répond que le geste a été posé, mais que nous n'avons pas été choisis, car notre offre était trop faible. La gagnante est une entreprise de construction locale qui a pour objectif d'en faire un bâtiment de type garage et réparation. Le conseil se déclare satisfait de la situation, car la future vocation est dans les mêmes objectifs que le Parc Industriel régional.

2020-03-11-8.4

8.4 Rencontre avec le directeur général du Bas-Saint-Laurent - MTQ

Comme à chaque année, le directeur général du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine au ministère des Transports, M. Yves Berger, fait une tournée des MRC afin de présenter aux élus la programmation des travaux routiers 2020-2022. Il demande quelques dates pour la tenue d'une rencontre. Les maires proposent donc les 15, 16, 17 et 21 avril en après-midi. La date retenue sera communiquée aux élus sous peu.

2020-03-11-8.5

8.5 Usine de traitement des eaux usées au Parc du Mont St-Mathieu

Il n'y a toujours pas d'opérateur de l'usine jusqu'à maintenant et c'est une obligation du ministère de l'Environnement. L'utilisation de l'usine est de 70 % pour Camping KOA et de 30 % pour le Parc du Mont St-Mathieu ainsi que Construction BCK. Un devis doit être préparé par le directeur du Parc du Mont St-Mathieu d'ici le printemps. Par la suite, un opérateur pourra être embauché pour faire l'entretien de l'usine.

2020-03-11-8.6

8.6 Matières résiduelles

Lors de la séance du Comité administratif du 5 février dernier, M. Michel Colpron demandait si le nombre de bacs autorisé par résidence est clairement indiqué dans le règlement sur la collecte des matières résiduelles. Une vérification a été effectuée et il est bien inscrit qu'un seul bac est autorisé. Si des citoyens ont besoin de plus d'un bac, ils doivent demander l'autorisation à la MRC des Basques.

2020-03-11-9

9. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 18 MARS 2020 À 19 H À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 18 mars 2020 à 19 h à Saint-Mathieu-de-Rieux.

2020-03-11-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Maxime Dupont de lever la séance à 21 h 20.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.